



Puis-je espérer une prime compensatoire

Par **marchmalow**, le **18/09/2008** à **11:47**

Bonjour,
J'ai arrêté de travailler pour suivre mon mari et élever mes enfants pendant 7 ans.
Je vais sans aucun doute demander le divorce dans les mois à venir.
Ma question est de savoir s'il vaut mieux que je prévois avant le divorce de trouver un travail alimentaire, ou s'il vaut mieux que je continue mes activités bénévoles en espérant une prime compensatoire (mon mari a des revenus d'environ 4000E/mois + primes + avantages)?
J'ai beaucoup de mal à retravailler, étant hors circuit tout ce temps et mes 2 enfants ont 4 et 6 ans.
Merci d'avance pour votre réponse.
Cordialement.
Marchmalow